

Point d'actualités Coronavirus – Maroc / Tunisie (22/04)

FAM d'après informations SER / CAA de la zone



MAROC

Contexte général :

Situation épidémiologique : l'épidémie semble accélérer sa progression au Maroc
3377 cas positif, 149 décès et 398 personnes guéries

Nouvelles mesures prises par les autorités marocaines :

1) Covid-19: une loi de finances rectificative...

S'exprimant ce mardi 21 avril devant la Chambre des conseillers, où il intervenait dans le cadre de la session mensuelle réservée à la politique générale de l'Exécutif, le Chef du gouvernement El Othmani a fait état de nouvelles mesures de lutte contre les effets du Covid-19.

Le Chef du gouvernement a admis ce mardi 21 avril la possibilité de procéder à une rectification de la Loi de finances 2020, et ce pour l'adapter aux nouvelles données, et difficultés, dictées par la crise du Covid-19. Il a indiqué avoir récemment envoyé une circulaire à tous les départements ministériels et aux offices publics, dans laquelle il les exhorte à une rationalisation des dépenses, notamment de fonctionnement.

2) Des comités de contrôle des foyers de contamination :

Sur un autre registre, et à partir de ce mardi 21 avril 2020, des comités locaux ont été déployés dans les villes et les régions pour contrôler et lutter contre les foyers de contamination au niveau des unités industrielles, a annoncé le chef de l'exécutif. « Ces comités locaux sont composés de représentants des ministères de l'Intérieur, du Commerce et de l'Industrie et de la Santé », a déclaré Saâd Eddine El Othmani devant les conseillers.

« Nous avons déjà fermé plusieurs sites de production et avons décidé d'accentuer le contrôle auprès d'autres unités », a-t-il martelé. « Nous avons eu peur ces derniers jours », a-t-il dit face à la montée des cas de contamination. En effet, les foyers de contamination prolifèrent dans les lieux de travail : l'usine Margafrique opérant dans l'agroalimentaire est un foyer de contamination (50 personnes). Près de 60 personnes ont ainsi été contaminées par le coronavirus dans un supermarché de Fès, le Carrefour Borj Fès, propriété du groupe Label'Vie, et 130 autres cas de contamination ont été enregistrés dans une usine de production de matériel médical et paramédical, Emo Clinic, dans la banlieue de Casablanca. Dix infections au nouveau coronavirus ont été dépistées d'un coup au sein d'une unité industrielle à Larache, en charge des conserves de poisson.

3) Des aides directes au monde rural (allocation allant de 800 à 1200 DH) :

Lors de son intervention, le Chef du gouvernement a également évoqué le monde rural et l'aide financière consacrée aux paysans. « Ce mardi, des unités mobiles ont commencé à sillonner les campagnes pour distribuer ces aides », a-t-il affirmé avant de reconnaître le retard pris dans leur octroi.

Filières agricoles, pêche et alimentaires :

Les producteurs européens demandent le re-calculation du prix d'entrée de la tomate marocaine. Les producteurs de tomates d'Espagne, de France et d'Italie finalisent une lettre au commissaire de l'agriculture pour réformer la méthode de calcul des prix à l'importation de la tomate marocaine en utilisant uniquement celle de type rond. (Agrimaroc, 15/04/2020)

Blocage des exportations et en conséquence diminution record du prix des pommes de terre au Maroc

La baisse du prix des pommes de terre serait due à l'abondance de l'offre au niveau du Royaume. Les prix des pommes de terre sont tombés à des niveaux record sur les marchés de gros marocains, allant d'1 dh/kilogramme dans la région de Gharb et Larache, et 1,5 dh le kilogramme sur le marché de gros des légumes et des fruits à Casablanca. Mohamed Ben Mustafa, président de l'Association marocaine des producteurs de pommes de terre, a déclaré que cette baisse des prix est due à l'abondance de l'offre, en plus du démarrage par les agriculteurs du processus de récolte de la pomme de terre dans les régions de Doukkala et de l'Ouest.

Ben Mustafa, qui est également membre de la Fédération nationale des légumes, a expliqué que cette baisse coïncide avec la décision d'arrêter l'exportation de celles-ci vers les pays d'**Afrique de l'Ouest**, par le passage frontalier de Gargarat, ce qui poussera les prix à enregistrer une nouvelle baisse.

La décision d'exporter certains produits agricoles ne comprenait pas les oignons et les pommes de terre, et ces derniers sont disponibles en grande quantité, et l'arrêt de leur exportation causera de gros dommages financiers aux agriculteurs", a déclaré le président de l'Association marocaine dans un communiqué parvenu à Hespresse.

Le porte-parole a ajouté : **"La production totale de pommes de terre au Maroc atteindra plus de deux millions de tonnes, sachant que le stock national actuel de ce produit dépasse de loin la demande, et que la consommation nationale pour cette année ne dépassera pas 500 mille tonnes"**.

Produits alimentaires : Hausse de 6,3% du prix des légumes

Certains produits alimentaires ont vu leur prix augmenter entre février et mars dernier. Les hausses observées concernent principalement les légumes avec +6,3%, indique le HCP dans son enquête. Ces augmentations ont également touché les poissons et fruits de mer (+1,9%), les fruits (+1,7%), les huiles/grasses, le lait, fromage et œufs (+0,4%), les viandes (+0,3%) et les boissons non alcoolisées (+0,2%). Pour les produits non alimentaires, la baisse a concerné principalement les prix des carburants (-6,8%).

A noter que l'indice des prix à la consommation a connu, au cours du mois de mars, une hausse de 0,4% par rapport au mois précédent. Cette variation est le résultat de la hausse de 1,3% de l'indice des produits alimentaires et de la baisse de 0,2% de l'indice des produits non alimentaires. En glissement annuel, l'indice augmente 1,5%, résultat de la hausse de l'indice des produits alimentaires (+2,8%) et de celui des produits non alimentaires (+0,7%). Dans ce contexte, l'inflation progresse de 0,8% en glissement annuel.

Sécheresse :

- Le plan de sauvetage démarre enfin, pour un tiers du PIB agricole

Son démarrage était prévu le 27 mars dernier. Le plan de sauvetage du cheptel n'aura finalement été lancé qu'en fin de semaine dernière. Il porte, dans une première phase, sur la distribution de 2,5 millions de quintaux d'orge subventionnée, pour que la céréale soit vendue à 2 dirhams/kg. « Histoire de mettre un frein à la spéculation ou du moins d'en atténuer l'ampleur ».

Dans le détail, le programme annoncé consiste en la distribution des 2,5 millions de quintaux d'orge subventionnée sur les 3 prochains mois (avril, mai et juin). Il porte également sur la prise en charge du transport depuis les centres de vente de l'orge aux chefs-lieux des communes enclavées et d'accès difficile, au niveau des provinces concernées. Cela étant, le volume fixé est insuffisant compte tenu de l'importance de l'effectif affecté par la disette, à cause du manque de pluies.

Actuellement, le programme doit cibler en priorité les zones les plus affectées par le manque de pluies. En attendant une cartographie précise, il s'agira, indique-t-on, du «bour défavorable». « Dans ces zones, le déficit pluviométrique a impacté de manière négative les parcours, ainsi que les cultures fourragères utilisées pour l'alimentation du bétail », souligne L'Economiste.

Dans les zones favorables, les cultures, bien qu'affectées selon les régions, ne suscitent, quant à elles, aucune inquiétude. Casablanca-Settat, qui compte parmi les grandes régions d'élevage laitier, se place parmi les premiers bénéficiaires.

Les services régionaux, provinciaux et locaux du département de l'Agriculture et des établissements sous tutelle, notamment l'Onicl, l'Onca et l'Onssa, seront pleinement mobilisés avec les autorités locales pour réussir cette opération. « Le ministère ne renseigne pas sur le coût de l'opération mais, dans les coulisses, on croit savoir que l'initiative engloberait un montant de 255 millions de dirhams. Elle porterait, en plus du plan de sauvetage du cheptel, sur la mise en place de points d'abreuvement et d'alimentation en eau potable des populations », précise un quotidien spécialisé.

Le Crédit agricole du Maroc participe à cette opération à travers le financement des achats d'orge subventionnée et d'aliment pour bétail. A cet effet, 500 millions de dirhams seront dédiés au produit «Laksiba».

- **La Mutuelle agricole marocaine d'assurances (Mamda) a déjà commencé à indemniser les agriculteurs.**

Dans le but de contrer les effets de la sécheresse et du Covid-19, la Mamda a décidé d'anticiper de 2 mois l'indemnisation et le paiement des sinistres des agriculteurs marocains surtout avec l'approche du Ramadan. Afin de veiller aux mesures sanitaires, l'indemnisation anticipée des agriculteurs par la Mamda se fera grâce aux nombreux investissements réalisés dans la digitalisation de ses processus depuis plusieurs années. Il s'agit notamment de géolocalisation des parcelles des agriculteurs assurés et de réalisation des expertises dont les rapports se transmettent via une application mobile dédiée, précise la compagnie dans un communiqué. Le montant global assuré est de 1,1 milliard de dirhams pour la campagne 2019-2020.

Ainsi, les agriculteurs assurés, opérant dans les zones déclarées sinistrées au terme d'une évaluation menée conjointement par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et les experts de la Mamda, ont déjà commencé à percevoir leurs indemnisations.